

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du jeudi 17 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

L'an Deux Mille vingt-quatre, le **jeudi 17 octobre**, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : vendredi 11 octobre 2024

**Présents** : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, Mme Patricia FILLON, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

**Absents excusés** :

**Absents représentés** :

Mme Angélique PIBOLLEAU donne pouvoir à M Didier REYMONDON

Mme Françoise DUBOEUF donne pouvoir à Mme Nicole VIRICEL

M René VALLIER donne pouvoir à Mme Monique RAGEYS

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : Mme Nicole VIRICEL

**Quorum** : 8

**Ordre du jour** :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 octobre 2024
- Délibération 1 : Décision modificative n°2 au budget communal
- Délibération 2 : Autorisation de signature de la Convention de Fonds de concours avec la CCMDL concernant la voirie
  - Délibération 3 : Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le CDG 69
  - Délibération 4 : Renouvellement de l'adhésion à la Convention Unique du CDG
- Délibération 5 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés par le SYDER
- Délibération 6 : Redevance d'Occupation du Domaine Public ORANGE
- Délibération 7 : Redevance d'Occupation du Domaine Public ENEDIS
- Délibération 8 : Redevance d'Occupation du Domaine Public GRDF
- Délibération 9 : Fixation des tarifs de location des salles communales pour 2025
- Délibération 10 : Tarif des concessions cimetièrre pour 2025
- Point MAM
- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. *Mme Nicole VIRICEL* est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

M le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une ligne de trésorerie.

↳ **Approbation à l'unanimité**

- **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/09/2024** :

M le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour et sans remarque complémentaire, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 19 septembre dernier :

↳ **Approbation à l'unanimité**

**DELIBERATION 1 : Décision modificative n°2 au budget communal**

Suite à la réunion 'Commission Finances', M le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°2 suivante :

CHAPITRE	SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
73	Article 73118/ Autres contributions directes	2 035.00	
	Article 73223/ Fonds Dpt DMTO	50 639.00	

74	Article 741121/ Dotation solidarité rurale	29 965.00	
	Article 744/ FCTVA	3 467.97	
011	Article 615221/Bâtiments publics		-27 182.38
	Article 615232/ Entretien voies et réseaux		16 000.00
012	Article 6216/Personnel affecté par le GFP de rattachement		5 289.35
23	Article 023 / Virement section investissement		86 000.00
66	Article 6615/ Intérêts compte courant dépôt		3 000.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>83 106.97 €</b>	<b>83 106.97 €</b>

<b>CHAPITRE</b>	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
21	Article 021 / Virement section fonctionnement	86 000.00	
10	Article 10226/ Taxe d'aménagement		8 600.00
21	Article 2113 / Terrains aménagés		7 300.00
23	Article 2128/ Autres agenc. Et aménag.		-15 900.00
23	Article 2313/ Immo encours construction opér. 7 MAM		86 000.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>86 000.00 €</b>	<b>86 000.00 €</b>

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 2 : Autorisation de signature de la Convention de Fonds de concours avec la CCMDL concernant la voirie**

Monsieur le Maire expose que la CCMDL est seule compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire tel que défini par la délibération N°18-1254 du 18 décembre 2018. Un programme de travaux est réalisé chaque année à partir d'une enveloppe budgétaire établie au moment du vote du budget primitif et répartie entre les communes en fonction de différents critères. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention des travaux avec la CCMDL pour un montant de travaux s'élevant à 53 831.91 € et concernant la réfection de la Mathevonnière, la grille de Chavannes, le plateau et le marquage au sol devant l'école

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 3 : ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL ET CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS DE SINISTRES PAR LE CDG 69**

Le Maire expose que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles. Pour se prémunir contre ces risques, la commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance d'une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département. La gestion administrative sera également confiée au CDG par le biais d'une convention. Ce contrat assurera :

Les agents affiliés au régime CNRACL :

Les agents affiliés au régime général (IRCANTEC) :

Les frais du cg69, qui s'élèvent à 0.30 % de la masse salariale pour les agents CNRACL et à 0,20% pour les agents IRCANTEC, viennent en supplément des taux d'assurance.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 4 : ADHESION AUX MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSEES PAR LE CDG69 DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE**

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une convention unique, d'une durée de 3 années, renouvelable une fois.

La commune bénéficie actuellement des missions suivantes : Conseil en droit des collectivités, Médecine préventive, Mission d'inspection hygiène et sécurité, Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

Il est proposé de poursuivre ces missions.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le cdg69 qui deviendront caduques.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 5 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES COORDONNE PAR LE SYDER**

Les contrats d'électricité du type 'ex tarifs jaune et vert' sont soumis à l'obligation de mise en concurrence. La commune de Pomeys dispose d'un tel compteur à la salle des sports.

M le Maire informe que pour faciliter la négociation de ces nouveaux contrats et bénéficier de tarifs compétitifs, le SYDER propose un nouveau groupement d'achat d'électricité pour la période 2026-2028 ouvert aux collectivités qui le souhaitent pour une exécution à compter de 01/01/2026.

La commune est éligible aux TRVE (tarifs réglementés de vente d'électricité) ce qui lui permet de bénéficier du bouclier tarifaire. Le SYDER conseille de rester aux TRVE et ne pas intégrer de périmètre dans le futur groupement. Par contre, il attire l'attention sur l'incertitude liée au maintien des TRVE à moyen terme et recommande d'adhérer au groupement d'achat sans PDL (Points De Livraison) intégrés pour le moment. Et en tant que membre, la collectivité aura toute latitude d'intégrer de nouveau ces PDL si le contexte réglementaire le nécessite et notamment dans l'hypothèse où les prix de marché seraient plus avantageux que les TRVE. M le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, autorise l'adhésion de la commune de Pomeys à ce groupement et autorise M le Maire à signer ladite convention et toutes autres pièces nécessaires.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 6 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ORANGE**

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances de l'occupation du domaine public, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance pour l'opérateur Orange, dans la limite d'une valeur maximale fixée par décret.

Pour 2024, la redevance due à la commune est de 1949.22€.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 7 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ENEDIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ENEDIS a transmis l'état des sommes dues, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire informe que le montant de cette redevance pour l'année 2024 est de 239.00€.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 8 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - GRDF**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune perçoit de GRDF une redevance pour l'occupation du domaine public.

Le montant communiqué par GRDF est de 1251.00€.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 9 : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR 2025**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de 2024, et de ne pas demander de participation aux frais de chauffage.

	Salle J.LETREVÉ	Salle des Anciens	Salle POLYVALENTE SAINT ROCH	SALLE ASSOCIATIVE DU FOOT
Pomeyères				
Journée + Soirée (semaine)	/	/	/	90.00 €
Forfait WE	310.00 €	/	690.00 €	/
Complément salle J LETREVÉ	/	45.00 €	/	/

Affichée et publiée le

(sous condition)				
Hall d'entrée, bar, sanitaires	/	/	60.00 €	/
Vins d'honneur	130.00 €	/	255.00 €	
Mise à disposition après funérailles	60.00 €	45.00 €	/	/
Uniquement pour un goûter l'après midi	/	45.00 €	/	/
Association Pomeyère				
Journée/Soirée	Gratuit	/	Gratuit	Gratuit
Réunion, AG ...	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Bal public ou réveillon	/	/	825.00 €	/
Extérieurs (habitants, entreprises...)				
Journée + Soirée (semaine)	/	/	/	110.00 €
Forfait WE	400.00 €	/	1 025.00 €	/
Association Non Pomeyère				
Journée/Soirée	310.00 €	/	1 025.00 €	/
Réunion, AG ...	310.00 €	/	1 025.00 €	/

↳ **Approbation à l'unanimité**

## DELIBERATION 10 : TARIF DES CONCESSIONS CIMETIERE POUR 2025

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, décide de maintenir les tarifs de 2024.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cimetière :</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Columbarium :</b></li> </ul>
Concessions cimetière 15 ans : <b>67,00 € / m<sup>2</sup></b>	Concession de 15 ans : <b>321,00 €</b>
Concessions cimetière 30 ans : <b>104,00 € / m<sup>2</sup></b>	Concession de 30 ans : <b>493,00 €</b>
Concessions cimetière 50 ans : <b>149,00 € / m<sup>2</sup></b>	

↳ **Approbation à l'unanimité**

## DELIBERATION 11 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE ET AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le Maire expose que suite à l'achat de la MAM (Maison d'Assistants Maternels), et dans l'attente du versement des subventions, il faut anticiper une ligne de trésorerie pour pouvoir régler les dépenses. Plusieurs banques ont été consultées et le maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne et de l'autoriser à la signer.

↳ **Approbation à l'unanimité**

### POINT MAM :

Mr Luxembourger présente le bilan des travaux faits à cette date pour l'aménagement intérieur et les travaux à venir. La livraison est prévue fin décembre.

Suite à la constatation de plusieurs désordres dans ce bâtiment, un RDV avec le constructeur FR IMMOBILIER a eu lieu ; rdv qui n'a pas été satisfaisant. Le conseil municipal prend note des difficultés rencontrées et exprime sa déception vis-à-vis de Fr IMMOBILIER. Il espère une réponse positive à toutes ses demandes exprimées dans un courrier daté du 11 octobre 2024, qui n'a toujours pas obtenu de réponse.

Affichée et publiée le

Mr le Maire évoque ensuite le rdv avec la PMI afin de préparer au mieux l'ouverture prévue autour du 1<sup>er</sup> février 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

- Ordures ménagères : proposition de tester les sacs cabas au lieu des sacs jaunes lors de la prochaine distribution.
- Xavier MICHEL : agent de la commune actuellement en disponibilité, souhaite prolonger sa disponibilité jusqu'au 31 mars prochain.
- Rénovation de l'école St Exupéry : la décision d'engager les travaux ou pas sera prise au prochain conseil.
- Octobre Rose : Mme Viricel informe que la journée du 13 octobre a été un succès : bel esprit d'entente ; 250 marcheurs enregistrés et une centaine de participants aux ateliers des pompiers.
- Rapport Hygiène et sécurité du CDG : suite à la visite des locaux en juillet dernier, un rapport a été rendu concernant des points à améliorer.
- Information est faite concernant le départ de Mr et Mme Berche, ainsi que les remerciements de Mr et Mme Babo pour la reprise de goudron.
- Inauguration de la Cour vers Mosaik : belle soirée festive avec animation musicale, malgré la météo. Bons retours de l'aménagement de cet espace. Une boîte à idée a été mise en place pour lui donner un nom.
- City stade : bons retours.
- Fin des travaux de la chaufferie de l'église.
- Syder : Mr Luxembourger a relancé les projets 'ombrières' et candélabres avec ampoules LED.
- Voirie : à la Mathevonnière, un problème d'écoulement d'eau a été évoqué ainsi que le revêtement bi-couche sur la moitié de la chaussée à réaliser ; le plateau devant l'école et la zone de 'rencontre' devraient être réalisés pendant les vacances.
- Commémoration du 11 novembre : une gerbe sera déposée au monument aux morts à 15 heures.
- Sécurité informatique : se renseigner pour les dispositifs de sécurité.
- Mme Chambe informe qu'elle va contacter la Fabrik concernant une demande de résidence à Pomeys entre les 20 et 24 janvier 2025.
- Mr Reymondon fait part de l'AG d'Archipel : 22 familles de Pomeys ont utilisé le centre de loisirs cet été.

---

La date du prochain Conseil municipal est le Jeudi 21 novembre 2024.

La séance est levée à 23h10.

Le Maire,  
Jean-Marc GOUTAGNY

La Secrétaire de séance,  
Nicole VIRICEL